

N°2022-011

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Les Affaires Culturelles
Objet : Spectacle « MA VILLE A DU TALENT ».

Titulaire : La société SAS 5F - 5 rue Madeleine Rebérioux - 93400 SAINT OUEN SUR SEINE
Représentée par Mm en sa qualité de Présidente.

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1/08/1996 modifiée,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, notamment son article R2123-1,

VU la proposition financière transmise à la ville et validée par les services concernés.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses activités, le service des Affaires Culturelles propose un événement intitulé « MA VILLE A DU TALENT » ; en deux temps :

- Le casting de « Ma Ville a du Talent » le dimanche 17 avril 2022 à la Maison du Temps Libre, de 13h00 à 19h00.
- Le Grand Show de « Ma Ville a du Talent » le samedi 18 juin 2022 au Gymnase Roger Grosmaire, à partir de 14h00.

Créer du lien culturel, humain et valoriser les habitants du territoire qui ont un talent à s'exprimer sur scène.

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par La société SAS 5F - 5 rue Madeleine Rebérioux - 93400 SAINT OUEN SUR SEINE et ce pour un montant de 8 400,00 euros TTC la prestation.

ARTICLE 1 : DÉCIDE de confier à La société SAS 5F - 5 rue Madeleine Rebérioux - 93400 SAINT OUEN SUR SEINE et ce pour un montant de 8 400,00 euros TTC la prestation.

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



ARTICLE 2 : DIT que ce contrat est conclu avec La société SAS 5F ; événement intitulé « MA VILLE A DU TALENT » :

- Le casting de « Ma Ville a du Talent » le dimanche 17 avril 2022 à la Maison du Temps Libre, de 13h00 à 19h00.
- Le Grand Show de « Ma Ville a du Talent » le samedi 18 juin 2022 au Gymnase Roger Grosmaire, à partir de 14h00.

ARTICLE 3 : DIT que les personnes présentes respecteront les mesures en vigueur et mettront en place les gestes barrières.

ARTICLE 4 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 5: La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité et peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA) peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérécurse citoyens www.telerecours.fr. dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé. Ampliation en sera insérée au recueil des actes administratifs et notifiée à l'intéressé

Fait à Vaujours, le 14 février 2022



Le Maire,

Dominique Bailly

Dominique Bailly
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est



CONVENTION ENTRE

La SAS 5F, siège social : 5 rue Madeleine Rebérioux, 93400 Saint Ouen sur Seine
Représentée par Mme. . en sa qualité de Présidente, dûment habilitée, à
l'effet des présentes.

Licences d'entrepreneur de spectacle 2-1062866 et 3-1062867

Editrice du site web : www.mavilleadutalent.com

Ci-après « la Société » d'une part,

ET :

Mairie de VAUJOURS

Adresse de la mairie : 20 rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS

Editrice du site web www.vaujours.fr

Représentée par M. le Maire : M. Dominique Bailly

Ci-après « le Contractant » d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Contexte

La Société propose d'aider le Contractant à organiser l'opération « **Ma Ville a du Talent** » en lui apportant toute son expertise et son expérience grâce au succès national des précédentes saisons de **Ma Ville a du Talent**.

L'idée de ce partenariat est de valoriser les habitants de la ville en créant un événement populaire, familial et participatif (cf article 6).

ARTICLE 2 : Objet

Par la présente convention, le Contractant et la Société définissent leurs rapports au sein du partenariat pour la bonne tenue de l'opération baptisée « **Ma Ville a du Talent** » organisée à l'attention des Habitants de la commune du Contractant.

Le concept de cet événement est de créer du lien culturel et humain et de valoriser les Habitants du territoire qui ont un talent à exprimer sur scène (chant, danse, humour, magie, acrobatie, imitations, sosie...). Le Contractant s'inscrit dans la dynamique d'un INTER-VILLE des Talents qui réunit plusieurs communes françaises dont les meilleurs talents sont récompensés lors d'un Grand Show dans chaque ville. A l'issue du Grand Show, le meilleur Talent devient l'Ambassadeur de sa ville pour représenter sa commune à la Finale nationale parisienne de « **Ma Ville a du Talent » à la fin de la saison en cours.**

En résumé, les étapes sont les suivantes :

Document à renvoyer signé d'urgence au siège SAS 5F, 5 rue Madeleine Rebérioux, 93400 Saint Ouen sur Seine ou scanné à

1. Inscriptions gratuites des habitants sur www.mavilleadutalent.com
2. Castings gratuits dans la ville du Contractant pour sélectionner les meilleurs talents (environ une dizaine).
3. Grand Show populaire et gratuit dans le théâtre de la ville qui met en scène les Talents sélectionnés et permet d'élire le meilleur d'entre eux qui va devenir l'Ambassadeur de la ville.
4. La Finale Nationale parisienne réunit les Ambassadeurs de toutes les villes en compétition.

Agence de réception en préfecture
093-219300746-20220222-2022-011-CC
Date de réception préfecture : 22/02/2022

ARTICLE 3 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée correspondant au temps de préparation et de réalisation d'une édition de « Ma Ville a du Talent ».

La convention prend effet à la date de signature des parties et prend fin le soir du Grand Show de « Ma Ville a du Talent » à minuit dont la date est définie par les modalités de l'article 7.

ARTICLE 4 : Les engagements du Contractant

1. Accueillir les auditions (présélections) des candidats de « Ma Ville a du Talent » à une date et dans un lieu de la ville choisis d'un commun accord entre les parties à la présente convention.
2. Respecter la date fixée (définie à l'article 7) pour la tenue du Grand Show de « Ma Ville a du Talent » dans le théâtre géré par le Contractant qui devra être configuré pour la réalisation de cet événement musical. (Configuration « concert assis»). A noter que le soir du Grand Show, le Contractant offrira un buffet dinatoire pour une bonne vingtaine de personnes (incluant les Lauréats, les Jurés, l'équipe technique et l'équipe d'organisation, les représentants de la Municipalité + les bénévoles).
3. Vérifier que le lieu des auditions et le lieu du Grand Show gérés par le Contractant, sont bien couverts par une assurance « multirisques » et s'assurer que la sécurité sera garantie pour le bon déroulement de « Ma Ville a du Talent » tenant compte des dispositions du plan Vigipirate en vigueur avec le nombre nécessaire de vigiles ou Agents Municipaux habilités (Police Municipale) équipés de détecteurs de métaux.
4. Vérifier que le lieu des auditions et le lieu du Grand Show gérés par le Contractant, sont conformes aux consignes sanitaires en vigueur : gel hydroalcoolique à disposition, savon dans les toilettes, rouleaux essuie-mains, port du masque obligatoire en salle de spectacles, interdiction du public de boire ou manger en salle ...
5. Constituer un Jury bénévole composé d'une dizaine de personnalités locales (prof de chant, danse, élus...) dont le/la Maire peut en être Président(e) si il/elle le souhaite.
6. Mettre tous les moyens de communication (annonce du casting et article d'une page entière dans le journal municipal avec obligation de mentionner les Commerçants Partenaires qui offrent des cadeaux aux Lauréats, programme

Document à renvoyer signé d'urgence au siège SAS 5F, 5 rue Madeleine Rebérioux, 93400 Saint Ouen sur Seine ou scanné à

culturel du Contractant, site web, facebook & Twitter, impression professionnelle et pose sur les panneaux municipaux et commerces de 50 affiches 40x60 cm ou supérieures à ce format, grammage 80g ou +, impression offset et distribution de 1000 « flyers casting ») **pour faire la promotion des castings** de « Ma Ville a du Talent » qui devra avoir lieu au moins 1 mois avant le casting.

Accusé de réception
N° 3074812622022011000
Date de télétransmission : 02/02/2022
N° de télécopie : 20122022

7. Mettre tous les moyens de communication (affiche du Grand Show en couverture ou 4ème de couverture du journal municipal avec, en rappel, un article d'une page entière dans le journal municipal et l'obligation de mentionner les Commerçants Partenaires qui offrent des cadeaux aux Lauréats, annonce dans le programme culturel de la ville, facebook & Twitter, impression professionnelle et pose sur les panneaux municipaux et commerces de 50 affiches 40x60 cm ou supérieures à ce format, grammage 80g ou +, impression offset et distribution de 1000 « flyers Grand Show » ET 1000 « flyers Invitation ») **pour faire la promotion du Grand Show** de « Ma Ville a du Talent » qui devra avoir lieu au moins 1 mois avant le spectacle.
8. Utiliser les éléments visuels fournis par la Société (maquettes des affiches, logos de « **Ma Ville a du Talent** » et logos des sponsors...)
9. Le Contractant s'engage à **ne pas couper le bandeau des Commerçants Partenaires** sur tous les visuels de l'événement quels que soient leur pose et leur emplacement (y compris sur le digital et sur le journal municipal).
10. Le Contractant s'engage à proposer des moyens humains pour aider la Société à distribuer les flyers et les affiches des castings et du Grand Show.
11. Le Contractant s'engage à diffuser par tous les moyens à sa disposition les éléments de communication fournis par la Société pour contribuer à la promotion de la Finale nationale parisienne qui a lieu en fin de saison.

ARTICLE 5 : Les engagements de la Société

1. Mise à disposition du site d'inscription au casting et de réservation des places au grand show (www.mavilleadutalent.com) géré par notre webmaster
2. Identification des Talents : écoute et visionnage de tous les fichiers reçus
3. Envoi des convocations individuelles avec un horaire précis pour chaque Talent.
4. Relances personnelles pour chaque candidat (mail et téléphone)
5. Inscription des talents sélectionnés par le Jury au Trombinoscope des Talents pour permettre au public de voter
6. Gestion des castings physiques qui ont lieu dans la ville du Contractant
7. Actions de tutorat pour « coacher » les talents avant le spectacle
8. Réalisation des maquettes des visuels (affiches et flyers) par notre graphiste pour les deux campagnes de communication (casting et grand show)
9. Fourniture de ces maquettes en PDF permettant la communication du Contractant sur tous les supports
10. Rédaction et envoi des communiqués de presse aux Journalistes pour leur annoncer l'événement par notre Attachée de presse (et ce, en parfaite synergie avec le Service Communication du Contractant)

Document à renvoyer signé d'urgence au siège SAS 5F. 5 rue Madeleine Rebérioux, 93400 Saint Ouen sur Seine ou scanné à

11. Communiquer sur l'événement via les réseaux sociaux (Twitter, Facebook de Ma Ville a du Talent) pour valoriser la ville du Contractant
12. Rédaction et envoi des invitations aux Officiels et Partenaires institutionnels
13. Assistance dans la constitution du jury et gestion des personnalités locales invitées
14. Rédaction de la fiche technique et de la conduite du Grand Show
15. Suivi technique avec le Régisseur de votre théâtre pour la bonne tenue des castings et du grand show
16. Fourniture d'un Animateur professionnel issu de la TV pour présenter l'événement « Ma Ville a du Talent » et valoriser les Talents de la ville du Contractant
17. Fourniture d'un concert Pop en seconde partie du Grand Show de « Ma Ville a du Talent ». Exemple : concert de Théo Phan entouré de son équipe artistique
18. Gestion des répétitions avec les Talents et des sessions de répétitions avec son équipe artistique
19. Sélection de Prestataires photo et vidéo
20. Recherche des partenaires pour offrir des dotations aux gagnants
21. Recherche de Fleuriste
- ... (Liste non exhaustive)

Article 6 : Facturation (devise en Euro)

L'organisation de ce grand événement est facturée 12500€* HT par la Société

★**REMISE EXCEPTIONNELLE : -44% dans le cas où cette convention est renvoyée signée avant le 28/02/2022 soit : 7000€ HT (8400€ TTC).**

★**Dans le cas d'une signature tardive, la remise réservée aux communes inférieures à quinze mille habitants passe à 35% au lieu de 44% après le 28 février 2022.**

Pour mémoire, la Société prend à sa charge les salaires et frais des : musiciens, danseurs, graphiste, webmaster, community manager, présentateur de la soirée, deux chargés de production, attachée de presse, coach artistique, photographe, réalisateur vidéo + la location des studios de répétition, enregistrements des arrangements en studio, création des trombinoscopes des Talents, création des boucles vidéo des partenaires...

La TVA est appliquée au taux en vigueur au moment de la facturation (20% en 2022). Un acompte de 50% TTC est exigé 15 jours avant la date officielle des castings dans votre ville. Le solde est à verser juste après le Grand Show sur présentation de facture dans le délai légal des 30 jours. (Le RIB de la Société figure en dernière page).

ARTICLE 7 : Informations complémentaires sur l'événement

Le **Casting** de « Ma Ville a du Talent » se tiendra le **DIMANCHE 17 AVRIL 2022** de **13h à 19h** maximum dans la salle municipale équipée d'une sono dont l'adresse est : **LA MAISON DU TEMPS LIBRE, 78 RUE DE MEAUX, 93410 VAUJOURS**

Le **Grand Show** de « Ma Ville a du Talent » est prévu le **SAMEDI 18 JUIN 2022** de **20h à 23h30** au **GYMNASE ROGER GROSMIRE, 1 RUE ALEXANDRE BOUCHER 93410 VAUJOURS**, transformé pour l'occasion en configuration « concert », la Municipalité prenant en charge les coûts techniques.

Mise à disposition du lieu configuré en salle de spectacle pour les répétitions de l'équipe artistique dès 14h le 18/06/22.

Document à renvoyer signé d'urgence au siège SAS SF, 5 rue Madeleine Beharieux, 93400 Saint Ouen sur Seine ou scanné à

JV

Le Porteur du projet « Ma Ville a du Talent » au sein de la ville contractante est :

Nom .

Prénom

Sa fonction : Directeur des Affaires Culturelles

Son numéro de portable :

093-219300746-20220222-2022-011-CC
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

ARTICLE 8 : Gratuité de l'événement pour le Public et les Talents

Cet événement est cofinancé par le Contractant, des sponsors et mécènes dont les logos devront figurer sur l'affiche et sur tous les visuels utilisés dans la communication. La Société a toute latitude pour choisir les partenaires qui subventionnent « Ma Ville a du Talent ».

Toutes les étapes de « Ma Ville a du Talent » sont gratuites pour les participants (sans limite d'âge) qui souhaitent postuler pour exprimer un talent.

La billetterie (invitations = billets à zéro euro) est gérée par la Société et respecte la capacité maximale d'accueil de la salle de spectacle du Contractant et tient compte des mesures sanitaires en vigueur. L'accès du public au Grand Show est gratuit et se fait sur invitation uniquement.

Cet événement contribue aussi à dynamiser le tissu économique local. Un volant d'invitations est remis aux Commerçants partenaires de « Ma Ville a du Talent » pour qu'ils puissent les offrir à leurs clients.

Des invitations sont également mises à la disposition du Contractant à sa convenance dans la limite de la capacité d'accueil de la salle de spectacles.

ARTICLE 9 : Exploitation de la marque et des images de l'événement

La marque « Ma Ville a du Talent » a fait l'objet d'un dépôt INPI. La Société accepte que le Contractant mentionne cette marque durant toute la durée de l'événement (casting et grand show) et ce, durant 5 ans (à compter de la date des castings) sous réserve que soient mentionnés le site www.mavilleadutalent.com et l'année de l'édition à laquelle le Contractant a participé.

Le Contractant et la Société pourront capter des images par les moyens de leur choix des castings et du Grand Show de « Ma Ville a du Talent » et les exploiter librement sur tout support connu ou inconnu à ce jour, ainsi que dans le cadre de leur communication sous réserve d'avoir l'autorisation des personnes filmées (autorisation des parents à demander aux mineurs).

ARTICLE 10 : Résiliation

En cas de non-respect de l'une des obligations contractuelles par l'une ou l'autre des parties, la partie créancière de l'obligation non exécutée se réserve le droit de résilier le contrat, moyennant un préavis de 21 jours ouvrés à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Dans le cas d'une annulation de participation du Contractant, la somme forfaitaire de

Document à renvoyer signé d'urgence au siège SAS 5F, 5 rue Madeleine Rebérioux, 93400 Saint Ouen sur Seine ou scanné à

2500€ HT sera due sur facture à la Société pour le travail effectué sur l'édition en cours.

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20220222-2022-011-CC
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception en préfecture : 22/02/2022

En cas d'impossibilité de réaliser l'événement aux lieux et dates prévus due à une pandémie, reprise de l'épidémie de la Covid-19 ou tout autre cas de force majeure, les deux parties devront trouver un accord pour un report sur l'année civile 2022 en cours ou sur l'année civile 2023 au plus tard. Si aucun accord ne peut être trouvé, le Contractant devra procéder à une annulation dans les conditions précitées avec le versement à la Société de la somme forfaitaire susmentionnée.

ARTICLE 11 : Litiges

Pour toute difficulté liée à l'application ou interprétation du présent partenariat, les parties conviennent de se rapprocher pour trouver une solution amiable. En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif saisi sera celui de Bobigny (93).

Fait à Saint-Ouen sur Seine, le 31 janvier 2022

En deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant en avoir reçu un.

Pour le Contractant

Pour la Société 5 F

Nom du Représentant :

Nom du Représentant :

M. Dominique Bailly

N

En sa qualité de : Maire de VAUJOURS

En sa qualité de : Residente

Cachet



Le Maire

[Signature]
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est



ANNEXE :

CODE BANQUE

CODE
GUICHET

NUMERO COMPTE

CLEF RIB

IBAN

BIC :

Document à renvoyer signé d'urgence au siège SAS 5F, 5 rue Madeleine Rebatant - 93400 Saint Ouen sur Seine ou scanné à

**Attestation de partenariat
entre la Société 5F
et la Ville de VAUJOURS**
(que nous pourrons fournir aux tiers qui en feront la demande)

Je soussigné Monsieur Dominique Bailly

dont ma fonction pour la Ville de Vaujours est : Maire

dont le numéro de téléphone de mon Cabinet est :

et joignable par mail à l'adresse suivante : *contact@ville.vaujours.fr*

Atteste que « Le Grand Show de Ma Ville a du Talent » aura lieu samedi 18 juin 2022 à Vaujours

Première partie : Ma Ville a du Talent

Deuxième partie : Concert de Théo Phan

Pour faire et valoir ce que de droit,

Fait le : 31 janvier 2022 à Vaujours

Cachet & Signature

Le Maire



Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris - Grand Est

Document à renvoyer signé d'urgence au siège SAS 5F, 5 rue Madeleine Babénioux, 93400 Saint Ouen sur Seine ou scanné à